

Valeurs vedettes et sociétés pionnières

En 1994, la banque Sarasin a innové en créant son fonds Oekosar, regroupant les titres les plus intéressants de chaque secteur d'un point de vue écologique. Entre-temps, SAM Sustainability Group a développé l'indice Dow Jones de la durabilité: sur les 2000 plus grandes entreprises de l'indice américain Dow Jones Global Index, les analystes de SAM ont sélectionné les 10% leaders du développement durable de chaque secteur. D'ailleurs, nombre de prestataires arrivés par la suite sélectionnent leurs titres parmi ces valeurs vedettes. Certains complètent leur portefeuille par des entreprises plus jeunes et innovatrices, se distinguant par des produits écologiques ou des approches sociales, et connues sous le label de «sociétés pionnières».

Risque et engagement

Placer dans des entreprises jeunes et innovantes relève du coup de poker, et le risque est maximum. Toutefois, un tel investissement peut être un acte de solidarité en faveur de projets valables qui, sinon, trouveraient difficilement des financements (voir le chapitre sur les banques, p. 21). Ce qui compte ici, c'est de glaner le plus de renseignements possible auprès de la société sur ses chances de développement, afin de décider en connaissance de cause si l'on souhaite prendre le risque de perdre de l'argent pour l'encourager.

Jusqu'à ce jour, la seule société entrant dans cette catégorie n'a pas fait preuve de la transparence nécessaire, et les placements «verts» ont fini dans les chiffres rouges. VTZ, car c'est d'elle qu'il s'agit, a déposé son bilan, tandis que les valeurs boursières de ses deux sociétés de participation en capital-risque, Terra Trust Investment et Triple Tree Trust, ont marqué une chute sensible. Toutes deux se sont adjoint les services de nouveaux gestionnaires de portefeuille dans l'espoir de redorer leur blason.

Contrôle et dialogue continus

Tous les prestataires affirment garder un œil attentif sur les titres. En d'autres termes, ils pro-

cèdent, le cas échéant, à des modifications en fonction des informations qu'ils reçoivent. En général, une entreprise est passée au crible tous les ans, voire tous les deux ans, et certains font de même lors de fusions. Quand la situation devient vraiment catastrophique, des prestataires n'hésitent pas à rayer les entreprises en difficulté de leur liste, tandis que d'autres privilégient le dialogue.

Car le dialogue actif – et pas seulement lors de crise – est l'un des aspects les plus importants des placements éthiques et écologiques. Il permet de vérifier la responsabilisation des sociétés pour les questions sociales et écologiques et de les motiver en les confrontant directement à ces thèmes centraux. Plutôt que de laisser les préposés à la notation se charger seuls des entretiens, les prestataires de fonds devraient également y participer pour leur donner du poids. C'est pourquoi, au chapitre des descriptions des fonds, nous n'avons classé le dialogue dans la colonne des avantages que lorsqu'il était effectivement mené à trois et sur une base régulière. Outre le dialogue, l'exercice actif des droits de vote en assemblée des actionnaires permet d'influencer les entreprises, liberté que n'exercent systématiquement que quelques rares fonds de placement.

▷ *Beatrix Mühlethaler, journaliste indépendante*

nombreuses personnes et d'organisations de protection de l'environnement et de développement.

Parallèlement, les personnes, les communautés religieuses, les organisations et les associations devraient se préoccuper de manière beaucoup plus consciente et active de la gestion de leur patrimoine. Elles devraient exercer leur droit de présenter des demandes à caractère social et écologique à leur caisse de pension, leur banque, leurs assurances et à l'AVS. Ces institutions ont des membres et des clients; elles sont tenues de leur rendre des comptes. Il est absurde que les fonds de retraite de la population active soient investis de façon à desservir les intérêts de celle-ci. De nombreux exemples prouvent que les banques et les caisses de pension réagissent aux attentes de leurs membres et clients. Si les organisations de développement, de défense des droits de l'Homme et de protection de l'environnement parviennent à renforcer cette prise de conscience de la population, elles trouveront de nouveaux partenaires de poids dans leur combat.

7 questions pour votre institution financière

Les questions suivantes permettent d'évaluer les banques, les caisses de retraite et les fonds de placement:

1. L'institution financière pratique-t-elle une transparence absolue en ce qui concerne les placements (crédits, participations) financés à l'aide de votre argent?
2. Publie-t-elle des informations factuelles ou pratique-t-elle une publicité tapageuse?
3. Utilise-t-elle une grille d'évaluation complète sur les plans écologique et social pour ses placements? Certaines branches sont-elles exclues d'emblée?
4. Dispose-t-elle des capacités nécessaires pour évaluer de manière sérieuse ses placements?
5. Quelle part des placements est affectée aux entreprises pionnières novatrices (sachant que ce type de placements comporte des risques plus élevés)?
6. S'engage-t-elle résolument en faveur d'objectifs sociaux et écologiques auprès des entreprises dont elle possède des actions – par exemple en instaurant un dialogue ou en utilisant ses droits de vote lors des assemblées des actionnaires?
7. Les placements éthico-écologiques sont-ils simplement une activité parmi d'autres ou une politique que l'institution financière entend appliquer dans toutes ses opérations?

Pour d'autres questions pratiques à vous poser avant un placement, consultez aussi la page 27.

P.B.



Face à des institutions qui n'ont cure de l'éthique, des placements auprès de banques alternatives ou de fonds de placement écologiques sont à recommander.

Notes:

- 1 Caisse de pension, ou fonds de pension institution suisse gérant la prévoyance professionnelle (deuxième pilier), obligatoire en Suisse depuis 1985. Les 3300 caisses de pension gèrent quelque 400 milliards de francs.
- 2 Fonds de placement: véhicule de placement collectif d'actions (et/ou d'obligations et autres) d'entreprises sélectionnées selon des critères géographiques (Suisse, international) ou sectoriels (biotechnologie, énergie, technologie de l'information) ou naturels (eau, Fonds Pictet Water).
- 3 Shareholder value (valeur actionnariale): stratégie de gestion de société qui consiste à privilégier les actionnaires pour maximiser leur retour sur investissement.
- 4 Dividende: somme versée annuellement aux détenteurs d'actions sur décision de l'assemblée générale. Cette somme peut varier, voire être nulle.
- 5 Fondation d'investissement: sorte de fonds de placement réservé aux caisses de pension.